

**COMITE SYNDICAL**

**Procès-Verbal n° 164**

**Séance du 18 octobre 2023**

# ORDRE DU JOUR

- 1) **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2) **APPROBATION DU PROCES VERBAL N°163 DU COMITE SYNDICAL DU 28 JUIN 2023**
- 3) **INSTALLATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE SAINS-EN-GOHELLE**
- 4) **DELIBERATIONS**

## ADMINISTRATION GENERALE

- ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE SAINS-EN-GOHELLE AU BUREAU SYNDICAL  
**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**
- COMMUNE D'ECQUEDECQUES – REMPLACEMENT DE DELEGUES  
**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**
- COMMUNE DE SAILLY-LABOURSE – REMPLACEMENT DE DELEGUES  
**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**
- COMMUNE D'AUCHEL – REMPLACEMENT DE DELEGUES  
**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**
- COMMUNE DE VAUDRICOURT – TRANSFERT DE COMPETENCE  
**Rapporteur Pierre-Emmanuel GIBSON**
- COMMUNE DE SAINS-EN-GOHELLE – TRANSFERT DE COMPETENCE  
**Rapporteur Pierre-Emmanuel GIBSON**
- COMMUNICATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – FIXATION DES FRAIS DE REPRODUCTION  
**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**

## RESSOURCES HUMAINES

- PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS  
**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**

- PERSONNEL – ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITE  
**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**
- PERSONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE  
**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**
- PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCESSION DE LOGEMENT DE FONCTION  
**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**
- PERSONNEL – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022  
**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**

### **FINANCES**

- EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL  
**Rapporteur : Bertrand DELORY**
- EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS A DOMICILE  
**Rapporteur : Bertrand DELORY**
- EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE EHPAD F.DEGEORGE  
**Rapporteur : Bertrand DELORY**
- EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE EHPAD M.CURIE  
**Rapporteur : Bertrand DELORY**
- **COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL**
- **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT**

\*\*\*\*\*

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

\*\*\*\*\*

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

\*\*\*\*\*

### COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et  
d'affichage : 12 octobre 2023

Présents à la séance : 86

Compte-rendu de la séance :  
19 octobre 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en salle Guy Emerton, à Fouquières-lez-Béthune, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 12 octobre 2023.

Etaient présents : Le délégué de la commune d'Allouagne : M. LANVIN ; Les délégués de la commune d'Auchel : MM. BERRIER, VIVIEN, Mme DERLIQUE, M. CARRE, Mme KUBIAK, M. PETIT, Mmes DUCROCQ, GORKA, DERAMAUX; Les délégués de la commune de Béthune : MM. GACQUERRE, GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, CORDONNIER, BRIGE, SCALONE, JEVTOVIC, Mme PHILIS, M. SOLHEID, Mme HARFAUX HAELEWYN, MM. KWARTNIK, DELESTREZ, Mmes CAPELLE, GOTTRAND, IMBERT, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mme NAPINSKI, M. DELBARRE, Mme HAROUAT ; Les délégués de la commune de Chocques : MM. MASSART, BEUGIN; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; Les délégués de la commune d'Ecquedecques : Mme ALTIER, M. PETIT ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Les délégués de la commune de Festubert : MM. DOUVRY, QUENIART ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, POIRE, ROUSSEL ; Les déléguées de la commune de Gosnay : M. VAAST, Mme CLEROT ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, FONTAINE, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE, DISSAUX ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mme VEREECQUE, M. DAILLES, Mme GOFFART ; Le délégués de la commune de Nœux-les-Mines : M. SWITALSKI ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. HERNU ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : M. HENNEBELLE, Mme KUBINOWSKI, GAUTIER ; Les délégués de la commune de Sains-en-Gohelle : M. HAPPIETTE,

Mme CARLUS, M. RABEHI, Mmes VOLCKAERT, CZECH, M. FOMBELLE, Mme LAURIER ;  
Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la  
commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, MM. FLORCZYK, DUFLOS ; Les délégués  
de la commune de Verquigneul : M. CHRETIEN, Mme BASSOM.

Ont donné pouvoir : M. ELAZOUZI à M. BARRE, Mme BERROYER à M. DELESTREZ,  
Mme CHOCHOI à Mme LOISEAU, Mme BEIGNIER à M. CORDONNIER, Mme TURBERT à M.  
MASSART, Mme SAUVAGE à Mme LECOMPTE, M. DESCAMPS à M. CARAMIAUX, M.  
FAVIER à M. FONTAINE,

Se sont fait représenter : Mme HOLVOET par Mme GORKA, M. BOY par Mme  
DERAMAUX, Mme BOULART par Mme BREUVART-PETITPAS, Mme BERTOUX par Mme  
IMBERT, M. PERRIN par Mme GOTTRAND, M. BAUDET par Mme HAROUAT, Mme MULLET  
par M. PETIT, M. SCAILLIEREZ par M. DISSAUX, Mme CARON par Mme GOFFART, M.  
TOROK par Mme GAUTIER, M. DUCARIN par Mme LAURIER,

Excusés : MM. HENNEBELLE, Mme HOLVOET, M. BOY, Mme BOULART, M.  
ELAZOUZI, Mme BERTOUX, M. PERRIN, Mmes BERROYER, CHOCHOI, DESCAMPS,  
BEIGNIER, Mme DENIS, M. BAUDET, Mme GIBON, TURBERT, MULLET, SAUVAGE, MM.  
DESCAMPS, FAVIER, BERTIER, SCAILLIEREZ, DELANNOY, Mmes CARON, DELANNOY,  
M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, M. BOBEK, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE,  
M. COUVILLERS, Mme SZCZEPANIAK, M. MARCELLAK, Mme ANTKOWIAK, MM. TOROK,  
DUCARIN, Mme DUCLOY, MM. TASSEZ, DELAHAYE, CODRON, GROUX.

\*\*\*\*\*

### **Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Mesdames, Messieurs, chers collègues, avant d'ouvrir ce comité syndical, j'aimerais qu'on prenne le temps tous ensemble, en tant qu'élus de ce territoire, d'avoir une pensée émue et affective pour les victimes de l'attentat d'Arras et leurs familles, mais aussi et plus largement, pour toute la communauté enseignante, tout le personnel des établissements scolaires, collèges et lycées, et puis également pour nos collègues élus d'Arras et de l'arrageois. On partage la peine, la douleur et la colère face à ce type d'évènement et j'aimerais qu'en hommage à ce professeur qui a donné sa vie pour protéger ses élèves, on puisse prendre le temps d'une minute de silence pour avoir une pensée pour lui.

*(silence)*

Je vous remercie.

Je vais tout d'abord laisser la parole à Mme le Maire de Fouquières-lez-Béthune qui nous fait le plaisir de nous accueillir, pour le mot d'accueil.

**Sophie DUBY :**

Bonjour à tous, je suis très heureuse et honorée de vous accueillir à Fouquières-lez-Béthune. Pourquoi « lez-Béthune », parce qu'on est juste à côté de Béthune et pourquoi « lez » avec un « z », parce que le « z » permet de rappeler l'étymologie de « lez » qui veut dire « près de ». Je suis d'autant plus honorée de vous accueillir dans cette salle « Guy Emerton », puisque Guy Emerton était connu pour son travail dans la réunification et la mutualisation des communes. Je vous souhaite une bonne réunion et vous attends après pour le verre de l'amitié.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Sophie pour ton accueil.

En préambule de ce comité syndical, nous allons vous présenter le projet de transfert et de remplacement de la résidence autonomie Les Sorbiers à Béthune. Et pour cela nous avons le plaisir d'accueillir M. Fontalirand, directeur général de Pas-de-Calais Habitat, et j'excuse son président, M. Cottigny qui n'a pas pu venir ce soir, les équipes de Pas-de-Calais Habitat et nos architectes. Cette présentation se fera en trois temps, une première partie sur la résidence autonomie telle qu'elle est aujourd'hui, une deuxième partie sur les raisons de son transfert et une troisième partie sur le projet de future résidence. Je laisse donc la parole aux équipes de Pas-de-Calais Habitat et du SIVOM.

*PRESENTATION DU PROJET DE TRANSFERT DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LES SORBIERS » VERS UN NOUVEAU SITE A BETHUNE*

Je remercie les équipes de Pas-de-Calais Habitat d'avoir participé à cette présentation.

Nous allons pouvoir ouvrir ce Comité Syndical.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Dans l'ordre alphabétique nous en arrivons à la commune de Hinges. Est-ce que Corinne LAVERSIN, Madame le Maire, accepterait d'être notre secrétaire de séance pour ce soir?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Non. Félicitations Corinne, tu es notre secrétaire de séance.

Je vais vous faire lecture des procurations et des personnes excusées (cf. état des présences ci-dessus).

Et nous commençons par l'approbation du procès-verbal du comité syndical du 28 juin 2023.

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Aucune, je considère donc qu'il est approuvé.

Nous pouvons entamer la liste des délibérations.

**1-01 - ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE SAINS-EN-GOHELLE AU BUREAU SYNDICAL**

*Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et d'un ou plusieurs autres membres désignés par l'assemblée délibérante,*

*Vu la délibération 1-01 du 16 juillet 2020 par laquelle Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON a été élu Président ;*

*Vu la délibération 1-04 du 16 juillet 2020 par laquelle les Vice-présidents ont été élus ;*

*Vu la délibération n° 1-05 du 16 juillet 2020 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation des autres membres du Bureau Syndical,*

*Vu la délibération n° 1-09 du 30 juin 2021 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune d'Hersin Coupigny au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois, et du représentant de la commune de Fouquières-lès-Béthune, consécutivement au renouvellement de son Conseil Municipal,*

*Vu la délibération n° 1-03 du 20 octobre 2021 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune de Marles-les-Mines au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois*

*Vu la délibération n° 1-01 du 17 novembre 2021 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune d'Ecquedecques au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois,*

*Vu la délibération n° 1-03 du 30 mars 2022 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune de Servins au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois,*

*Vu la délibération n° 1-03 du 19 octobre 2022 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune de Festubert au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE du 9 juin 2023 demandant l'adhésion de la commune au SIVOM de la Communauté du Béthunois,*

*Vu la délibération du SIVOM de la Communauté du Béthunois du 28 juin 2023 acceptant l'adhésion de la commune de SAINS-EN-GOHELLE au syndicat,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2023 portant autorisation de l'adhésion de la commune de SAINS-EN-GOHELLE au SIVOM de la Communauté du Béthunois,*

*Considérant que le Bureau Syndical est composé du Président, des Vice-présidents et d'un délégué par commune non représentée,*

*Considérant que le Comité Syndical procède aux élections des autres membres du Bureau, soit un délégué par commune non représentée par le Président ou un Vice-président.*

*Considérant qu'il convient de désigner le représentant de la commune de SAINS-EN-GOHELLE,*

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Pour la délibération 1-01, il s'agit d'élire un représentant de la commune de Sains-en-Gohelle au Bureau Syndical. Monsieur Jean HAPPIETTE, qui est le premier adjoint de la commune, est candidat.

*(Il est procédé aux opérations de vote)*

Candidat(e) : Monsieur Jean HAPPIETTE

-le nombre de votants est de	: 94
-le nombre de bulletins blancs ou nuls est de	: 0
-le nombre de suffrages exprimés est de	: 94

Considérant que le candidat(e), Monsieur Jean HAPPIETTE a obtenu : 94 Voix, le Bureau Syndical est donc complété par Monsieur Jean HAPPIETTE, représentant(e) de la commune de SAINS-EN-GOHELLE.

Et j'en profite pour souhaiter la bienvenue aux délégués de la commune. On peut les applaudir.

## **1-02 - COMMUNE D'ECQUEDECQUES –REPLACEMENT DE DELEGUES**

*Par délibération du 11 septembre 2023, le Conseil Municipal de la commune d'Ecquedecques, a procédé au remplacement de :*

- *Monsieur Grégory BONNIERE, délégué titulaire au sein du Comité Syndical et délégué suppléant au sein de la commission Equipement-Environnement par Madame Nathalie ALTIER*
- *Monsieur René PETIT, délégué titulaire au sein de la commission Equipement-Environnement par Madame Rosemonde MULLET*
- *Madame Rosemonde MULLET, déléguée titulaire au sein de la commission Equipement-Environnement par Madame Nathalie ALTIER, déléguée suppléante. Madame MULLET est déléguée suppléante.*

*Monsieur le Président invite le Comité Syndical à prendre acte de la décision du Conseil Municipal d'Ecquedecques.*



**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

La délibération 1-02 concerne le remplacement de plusieurs élus de la commune d'Ecquedecques.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

La délibération 1-02 est adoptée à l'unanimité.

**1-15 - COMMUNE DE SAILLY-LABOURSE – REMPLACEMENT DE DELEGUES**

*Par délibération du 12 octobre 2023, le Conseil Municipal de la commune de SAILLY-LABOURSE, a procédé au renouvellement de ses représentants au SIVOM de la Communauté du Béthunois comme suit :*

- *au sein du comité syndical :*

<b><i>Délégués titulaires</i></b>	<b><i>Délégués suppléants</i></b>
<i>Monsieur Dominique HENNEBELLE</i>	<i>Madame Odile GAUTIER</i>
<i>Madame Sylvie KUBINOWSKI</i>	<i>Monsieur Christian DELRUE</i>
<i>Monsieur Gilbert TOROK</i>	<i>Madame Marie-Noëlle COUPET</i>

- *au sein des commissions :*

***Commission « Administration Générale, Planification et Finances »***

<b><i>Délégué titulaire</i></b>	<b><i>Délégué suppléant</i></b>
<i>Monsieur Dominique HENNEBELLE</i>	<i>Madame Sylvie KUBINOWSKI</i>

***Commission « Equipement et Environnement »***

<b><i>Délégué titulaire</i></b>	<b><i>Délégué suppléant</i></b>
<i>Monsieur Gilbert TOROK</i>	<i>Madame Marie-Noëlle COUPET</i>

***Commission « Jeunesse Restauration »***

<b><i>Délégué titulaire</i></b>	<b><i>Délégué suppléant</i></b>
<i>Madame Sylvie KUBINOWSKI</i>	<i>Monsieur Christian DELRUE</i>

***Commission « Solidarité Santé »***

<b><i>Délégué titulaire</i></b>	<b><i>Délégué suppléant</i></b>
<i>Madame Odile GAUTIER</i>	<i>Madame Sylvie KUBINOWSKI</i>

*Monsieur le Président invite le Comité Syndical à prendre acte de la décision du Conseil Municipal de SAILLY-LABOURSE.*

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Il nous faut également, avec la délibération suivante, remplacer les délégués de la commune de Sailly-Labourse.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

### **1-16 - COMMUNE D'AUCHEL – REMPLACEMENT DE DELEGUES**

*Par délibération du 5 avril 2023, le Conseil Municipal de la commune d'AUCHEL a procédé au remplacement de Madame Véronique DIERS et de Monsieur Maxime BARRE en leur qualité de délégué suppléant au sein du Comité Syndical par Madame Martine DERAMAUX et Monsieur Jacky PHILIPPE.*

*Monsieur le Président invite le Comité Syndical à prendre acte de la décision du Conseil Municipal d'AUCHEL.*

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Pour la commune d'Auchel, il s'agit également de remplacer des délégués, et en l'occurrence des suppléants au comité syndical.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

### **1-03 - COMMUNE DE VAUDRICOURT – TRANSFERT DE COMPETENCE**

*Par délibération n°1-03 du 30 juin 2021 le Comité Syndical a adopté la modification des statuts, dont la compétence Sécurité Publique pour l'organisation et la gestion de la mise à disposition d'agents de police municipale et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, dans les conditions définies à l'annexe 1 des statuts modifiés.*

*Par arrêté préfectoral du 18 octobre 2021, les nouveaux statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois ont été approuvés.*

*Par délibération en date du 29 septembre 2023, la commune de Vaudricourt a décidé de transférer, à compter du 1er janvier 2024, au SIVOM de la Communauté du Béthunois, la compétence suivante :*

- *Sécurité Publique pour l'organisation et la gestion de la mise à disposition d'agents de police municipale, et des matériels et moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.*

*Monsieur le Président informe le comité syndical du transfert de cette compétence par la commune de Vaudricourt au SIVOM de la Communauté du Béthunois.*

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Pour la délibération 1-03, il s'agit également du transfert par la commune de Vaudricourt de la compétence Police Municipale Intercommunale, faisant ainsi de la commune de Vaudricourt la 9<sup>ème</sup> commune à adhérer à cette compétence.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

La délibération 1-03 est adoptée à l'unanimité.

J'en profite pour vous dire, mais vous le savez sans doute puisqu'on a déjà communiqué sur le sujet, que les locaux dédiés à la police municipale intercommunale sont en cours d'aménagement et de travaux dans l'ancienne cuisine centrale sur la zone commerciale La Rotonde à Béthune et qu'ils seront opérationnels pour le mois de mars de l'année prochaine. On aura l'occasion, le moment venu de vous les faire visiter. C'est un projet du SIVOM cofinancé à hauteur de 45% environ par le Département et la Région, c'est un projet à 500 000 €, et on attend, on espère, une subvention de l'Etat au travers de la DSIL, Monsieur le Préfet nous l'a promis.

#### **1-04 - COMMUNE DE SAINS-EN-GOHELLE – TRANSFERT DE COMPETENCE**

*Par délibération en date du 12 octobre 2023, la commune de Sains-en-Gohelle a décidé de transférer au SIVOM de la Communauté du Béthunois, la compétence appartenant au bloc de compétences « VIE QUOTIDIENNE » suivante :*

- *Organisation et gestion de colonies de vacances.*

*Monsieur le Président informe le comité syndical du transfert de cette compétence par la commune de Sains-en-Gohelle au SIVOM de la Communauté du Béthunois*

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

La délibération suivante concerne le transfert de la compétence colonies de vacances par la commune de Sains-en-Gohelle.

Est-ce qu'il y a des questions ? oppositions ? des abstentions ?

La délibération 1-04 est adoptée à l'unanimité.

Merci aux communes de Vaudricourt et de Sains-en-Gohelle pour leur confiance et pour transférer davantage de compétences au SIVOM. Je le rappelle, depuis le début de ce mandat c'est plus de 100 compétences.

**1-05 - COMMUNICATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – FIXATION DES FRAIS DE REPRODUCTION**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment l'article R 311-1,*

*Considérant que conformément au décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 pris pour l'application de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 et relatif aux modalités de communication des documents administratifs et notamment à l'arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif, il convient de fixer les frais de reproduction des documents administratifs communiqués aux administrés,*

*Etant rappelé que la facturation de ces copies devra donc se baser sur leur coût réel et limitée à un plafond réglementaire fixé à :*

- 0,18 € par page de format A4 noir et blanc*
- 1,83 € pour une disquette*
- 2,75 € pour un CD rom.*

*Considérant que pour le calcul de ces frais, sont pris en compte, à l'exclusion des charges de personnel résultant du temps consacré à la recherche, à la reproduction et à l'envoi du document, le coût d'amortissement et de fonctionnement du matériel utilisé pour la reproduction du document ainsi que le coût d'affranchissement selon les modalités d'envoi postal choisies par le demandeur.*

*Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 11 octobre 2023,*

*Monsieur le Président sollicite du Comité Syndical de fixer les tarifs des frais de reproduction des documents administratifs comme suit (hors coût affranchissement):*

	<i>A4</i>	<i>A3</i>
<i>Photocopie noir et blanc recto</i>	<i>0,18 €</i>	<i>0.36 €</i>
<i>Photocopie noir et blanc recto-verso</i>	<i>0,30 €</i>	<i>0,60 €</i>
<i>Photocopie couleur recto</i>	<i>0,60 €</i>	<i>1,20 €</i>
<i>Photocopie couleur recto-verso</i>	<i>1,00 €</i>	<i>2,00 €</i>

*Il est précisé que lorsque le document est disponible sous forme électronique, la transmission par courrier électronique est sans frais.*

*Les recettes seront inscrites au Budget Principal.*

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Pour la délibération 1-05 il s'agit de fixer les tarifs des photocopies des documents administratifs publics du SIVOM.

Est-ce qu'il y a des questions ? des oppositions ? des abstentions ?

La délibération 1-05 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons au chapitre des Ressources Humaines.

### **1-06 - PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

*Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.*

*VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,*

*VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,*

*Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 octobre 2023,*

*Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 11 octobre 2023.*

*CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des emplois pour permettre l'évolution de l'organisation du SIVOM et de ses compétences afin d'accompagner les projets, toujours mieux répondre aux attentes des communes et poursuivre son développement,*

*Monsieur le Président propose au comité syndical :*

*> Pôle Solidarité-Santé, Résidences Autonomie*

*La modification d'1 poste du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.*

*> Pôle Solidarité-Santé, EHPAD Marie Curie*

*La création d'1 poste, à temps complet, du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.*

*> Pôle Solidarité-Santé, EHPAD Frédéric Degeorge*

*La création d'1 poste, à temps complet, du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.*

*La modification de 3 postes, à temps complet, du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.*

*L'annexe jointe à la délibération détaille les modifications concrètes du tableau des emplois.*

*Les crédits correspondants sont inscrits au budget des services concernés.*

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Il s'agit ici du tableau des emplois permanents que nous passons quasiment à chaque comité. On ajuste les emplois, on en supprime certains, on en crée d'autres. Rien de particulier à signaler sur ce tableau.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

### **1-07 - PERSONNEL – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

*Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois non permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.*

*Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2°,*

*Après avis favorable de la Commission Administration Générale, Planification et Finances en date du 11 octobre 2023,*

*Compte tenu de la nécessité de répondre aux besoins saisonniers de l'activité spécifique des différents pôles du SIVOM pour la fin d'année 2023 et début d'année 2024, tant sur les pôles métiers que sur les pôles supports,*

*Monsieur le Président propose au Comité Syndical :*

- ***Pour le Pôle Solidarité Santé, au Crématorium, de créer, 1 poste d'adjoint technique pour permettre le bon fonctionnement de l'équipement sur le début d'année 2024 :***

***Grade :*** Adjoint Technique  
***Budget :*** 160 (Crématorium)  
***Temps de travail :*** Temps non complet, 25 heures hebdomadaires  
***Nombre :*** 1 poste

- ***Pour le Pôle Restauration Collective, de créer, 2 postes d'adjoints techniques pour permettre le bon fonctionnement de la production des repas :***

***Grade :*** Adjoint Technique  
***Budget :*** 610 (restauration collective)  
***Temps de travail :*** TC, 35 heures hebdomadaires  
***Nombre de poste :*** 2 postes

- ***Pour le Pôle Services Techniques, la création d'emplois non permanents pour permettre la gestion des missions de voirie supplémentaires. Cette création est proposée selon les modalités suivantes :***

***Grade :*** Adjoint Technique  
***Budget :*** 332 (Voirie et signalisation)  
***Temps de travail :*** TC, 35 heures hebdomadaires  
***Nombre de poste :*** 1 poste

*La rémunération sera calculée sur la base du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférant au 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement ou si l'expérience venait à le justifier un échelon supérieur pourra être utilisé et, éventuellement, des indemnités s'y rattachant.*

*Les crédits correspondants sont inscrits au budget du service ou de la compétence concernée.*

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

La délibération 1-07 concerne les contrats saisonniers que l'on prend en fonction des besoins saisonniers de nos compétences et je pense notamment au Pôle Solidarité-Santé avec un poste adjoint technique à temps non complet, au pôle Restauration Collective avec deux postes d'adjoint technique à temps complet, et au Pôle des Services Techniques avec un poste d'adjoint technique à temps complet.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

### **1-08 - PERSONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

*Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois non permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.*

*Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23 1<sup>o</sup>,*

*Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 11 octobre 2023,*

*CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir des recrutements supplémentaires dans le cadre des accroissements d'activités temporaires pour les différents pôles du SIVOM sur l'année 2024,*

*Monsieur le Président propose au Comité Syndical de décider :*

- ***Pour le Pôle Solidarité-Santé, de créer, des postes dans les différents établissements du pôle pour permettre aux services de fonctionner en prenant en charge les tâches supplémentaires engendrées notamment par les différentes épidémies hivernales :***

#### **Au sein des EHPAD**

**Grade :** Aide-soignant de classe normale  
**Budget :** EHPAD Frédéric Degeorge  
**Temps de travail :** Non complet, à 26.25 heures par semaine  
**Durée :** 12 mois  
**Nombre :** 1 emploi d'aide-soignant

*La rémunération des agents contractuels recrutés sur ces différents postes sera calculée sur la base du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférant au 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement ou si l'expérience venait à le justifier un échelon supérieur pourra être utilisé et, éventuellement, des indemnités s'y rattachant.*

*Les crédits correspondants sont inscrits au budget du service ou de la compétence concernée.*

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Il s'agit d'autoriser la création de postes non permanents afin de prévoir des recrutements supplémentaires dans le cadre des accroissements d'activités temporaires pour le pôle solidarité santé du SIVOM et en l'occurrence un poste aide-soignant pour nos EHPAD.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions sur cette délibération ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

### **1-09 - PERSONNEL – MODIFICATION DE LA LISTE DES CONCESSIONS DE LOGEMENTS**

*Vu le code général de la fonction publique*

*Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;*

*Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;*

*Vu la délibération 1-02 du comité syndical du 17 juin 2013 « concessions de logements » listant les emplois concernés par un logement de fonction ;*

*Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 octobre 2023,*

*Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 11 octobre 2023.*

*VU la réorganisation du centre technique situé à Verquigneul, ne nécessitant plus d'agent logé pour en assurer le fonctionnement et la sécurité,*

*CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter la liste des emplois concernés par un logement de fonction,*

*M. le Président propose au Comité Syndical de retirer de la liste des emplois bénéficiant d'un logement de fonction celui situé sur le site des services techniques, route de Noeux à Verquigneul.*

*Un arrêté individuel sera notifié à l'agent concerné.*



**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Vous le savez nous avons historiquement la gestion de l'eau potable, compétence exercée aujourd'hui par la Communauté d'Agglomération. Nous avons au Centre Technique de Verquigneul, un logement de fonction, notamment pour faire fonctionner les astreintes de l'eau potable et les astreintes techniques au sens large. Aujourd'hui nous n'exerçons plus la compétence eau potable, les agents de la Communauté d'Agglomération sont partis du site, et je remercie à cette occasion, le président de l'Agglomération qui a joué le jeu puisque, face au développement du SIVOM on lui a demandé de trouver une autre solution pour loger les services de l'eau potable. Ils ont donc investi le site de l'ancienne station d'épuration, rue Jean Rostand sur la zone Flemming à Béthune. On réoccupe donc aujourd'hui la totalité du site de Verquigneul et on n'a plus besoin d'un concierge sur place, et donc d'un logement de fonction, puisqu'on a des caméras, des contrôles d'accès avec des badges... Evidemment il n'est pas prévu de mettre dehors du jour au lendemain l'agent qui occupe actuellement ce logement de fonction, il est déjà informé et nous lui avons assuré, avec Bruno Chrétien, un accompagnement pour lui trouver un nouveau logement dans la commune de Verquigneul puisque c'est là qu'il souhaite continuer à résider. Le logement de fonction sera libéré au 1<sup>er</sup> juillet 2024. Il sera ensuite réaffecté en bureaux tertiaires supplémentaires pour le service technique.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

**1-10 - PERSONNEL – PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE ET DE L'AVIS  
RENDU PAR LE COMITE TECHNIQUE**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L231-1 ;*

*Vu le Décret no 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;*

*Vu la réunion du Comité Social Territorial en date du 10 octobre 2023,*

*Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 11 octobre 2023,*

*CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité territoriale d'établir un Rapport Social Unique,*

*CONSIDERANT que le RSU a fait l'objet d'un débat au CST en sa séance du 10 octobre 2023 ;*

*Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante de l'avis rendu lors de ce comité social territorial :*

	<i>Collège des représentants de l'administration</i>	<i>Collège des représentants du personnel</i>
<i>Rapport Social Unique</i>	<i>AVIS FAVORABLE</i>	<i>AVIS FAVORABLE</i>

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Le Rapport Social Unique est un document qui fait le bilan de toute l'actualité sociale du SIVOM sur l'année 2022, il est en effet adopté l'année suivante.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? des oppositions ? des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

Pour la partie Finances, je laisse la parole à Bertrand DELORY.

### **1- 11 - EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL**

*LE COMITE SYNDICAL,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;*

*Vu les délibérations du comité syndical 1-11 du 14 décembre 2022 et 1-23 du 28 juin 2023 adoptant respectivement les budgets primitif et supplémentaire 2023 ;*

*Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions budgétaires sur les comptes de cession suite aux observations du Service de Gestion Comptable de Béthune,*

*Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en section de fonctionnement pour poursuivre l'activité jusqu'à présent développée, et d'ouvrir des crédits en section d'investissement pour la réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale en poste de police municipale intercommunale,*

*Après avis favorable de la commission administration générale, planification et finances du 11 octobre 2023,*

**DECIDE**

*D'autoriser les ouvertures de crédits décrites ci-dessous :*

#### **OUVERTURES DE CREDITS**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
<b><u>Frais de structure ( f 020)</u></b>		
<b><u>Chapitre 13 Nature 1321</u></b>		
<i>Etat et établissements nationaux</i>		+ 100 000.00 €

<u>Chapitre 041 Nature 238</u> Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		+20 000.00 €
<u>Chapitre 20 Nature 2031</u> Frais d'études	+ 5 000.00 €	
<u>Chapitre 21 Nature 21351</u> Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics	+75 000.00 €	
<u>Chapitre 23 Nature 238</u> Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+20 000.00 €	
<u>Chapitre 041 Nature 21351</u> Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics	+20 000.00 €	
<b><u>Administration générale des services techniques ( f 020)</u></b>		
<u>Chapitre 040 Nature 192</u> Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		- 17 000.00 €
<u>Chapitre 024 Nature 024</u> Produits des cessions d'immobilisations		+17 000.00 €
<b><u>Éclairage public ( f 512)</u></b>		
<u>Chapitre 040 Nature 192</u> Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		- 810.00 €
<u>Chapitre 024 Nature 024</u> Produits des cessions d'immobilisations		+ 810.00 €
<b><u>Espaces verts ( f 511)</u></b>		
<u>Chapitre 040 Nature 21828</u> Autres matériels de transport		- 26 415.14 €
<u>Chapitre 040 Nature 192</u> Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	- 24 565.14 €	
<u>Chapitre 024 Nature 024</u> Produits des cessions d'immobilisations		+ 1 850.00 €
<b><u>Garage ( f 020)</u></b>		
<u>Chapitre 040 Nature 192</u> Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		- 1 500.00 €
<u>Chapitre 024 Nature 024</u> Produits des cessions d'immobilisations		+ 1 500.00 €
<b><u>Centres de Loisirs sans Hébergement ( f 338)</u></b>		
<u>Chapitre 040 Nature 192</u>		

<i>Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations</i>		- 2 100.00 €
<i>Chapitre 024 Nature 024</i>		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		+ 2 100.00 €

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
<b><u>Administration générale des services techniques ( f 020)</u></b>		
<i>Chapitre 77 Nature 775</i>		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		- 17 000.00 €
<i>Chapitre 042 Nature 6761</i>		
<i>Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement</i>	-17 000.00 €	
<b><u>Éclairage public ( f 512)</u></b>		
<i>Chapitre 70 Nature 704</i>		
<i>Travaux</i>		+ 35 000.00 €
<i>Chapitre 77 Nature 775</i>		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		- 810.00 €
<i>Chapitre 011 Nature 6068</i>		
<i>Autres matières et fournitures</i>	+ 35 000.00 €	
<i>Chapitre 042 Nature 6761</i>		
<i>Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement</i>	- 810.00 €	
<b><u>Signalisation horizontale ( f 847)</u></b>		
<i>Chapitre 013 Nature 6419</i>		
<i>Remboursements sur rémunérations du personnel</i>		+ 6 000.00 €
<i>Chapitre 011 Nature 6068</i>		
<i>Autres matières et fournitures</i>	+ 6 000.00 €	
<b><u>Espaces verts ( f 511)</u></b>		
<i>Chapitre 042 Nature 675</i>		
<i>Valeurs comptables des immobilisations cédées</i>	- 26 415.14 €	
<i>Chapitre 77 Nature 775</i>		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		- 1 850.00 €
<i>Chapitre 042 Nature 7761</i>		
<i>Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat</i>		- 24 565.14 €

<b><u>Serres ( f 511)</u></b>		
<u>Chapitre 013 Nature 6419</u>		
<i>Remboursements sur rémunérations du personnel</i>		+ 2 500.00 €
<u>Chapitre 011 Nature 6068</u>		
<i>Autres matières et fournitures</i>	+ 2 500.00 €	
<b><u>Garage ( f 020)</u></b>		
<u>Chapitre 77 Nature 775</u>		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		- 1 500.00 €
<u>Chapitre 042 Nature 6761</u>		
<i>Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement</i>	- 1 500.00 €	
<b><u>Défense incendie ( f 12)</u></b>		
<u>Chapitre 74 Nature 74741</u>		
<i>Participations communes membres du GFP</i>		+12 300.00 €
<u>Chapitre 011 Nature 60622</u>		
<i>Carburants</i>	+ 600.00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6068</u>		
<i>Autres matières et fournitures</i>	+ 8 130.00 €	
<u>Chapitre 65 Nature 65888</u>		
<i>Autres charges diverses de gestion courante</i>	+ 3 570.00 €	
<b><u>Restauration collective ( f 251)</u></b>		
<u>Chapitre 70 Nature 70688</u>		
<i>Autres prestations de services</i>		+ 27 000.00 €
<u>Chapitre 011 Nature 60623</u>		
<i>Alimentation</i>	+ 27 000.00 €	
<b><u>Centres de Loisirs sans Hébergement ( f 338)</u></b>		
<u>Chapitre 77 Nature 775</u>		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		- 2 100.00 €
<u>Chapitre 042 Nature 6761</u>		
<i>Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement</i>	- 2 100.00 €	
<b><u>Colonies ( f332)</u></b>		
<u>Chapitre 74 Nature 74741</u>		
<i>Participations communes membres du GFP</i>		+ 50 250.00 €
<u>Chapitre 011 Nature 6042</u>		
<i>Achat de prestations de services</i>	+ 50 250.00 €	

<b><u>Crèche Lapugnoy ( f4221)</u></b>		
<u>Chapitre 70 Nature 7066</u>		
<i>Redevances et droits des services à caractère social</i>		+ 9 800.00 €
<u>Chapitre 011 Nature 60612</u>		
<i>Énergie - Électricité</i>	+ 9 800.00 €	

**Bertrand DELORY :**

Merci Président. Mes chers collègues, la délibération 1-11 concerne le budget principal et la nécessité d'ajuster d'une part, les prévisions budgétaires sur les comptes de cession suite aux observations du comptable public de Béthune, et d'autre part, d'ajuster les crédits en section de fonctionnement pour poursuivre l'activité jusqu'à présent développée et d'ouvrir des crédits en section d'investissement pour la réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale en poste de police municipale intercommunale. Le détail des écritures vous est proposé dans la délibération.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Bertrand.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

Toujours Bertrand pour la délibération 1-12.

**1-12 - EXERCICE 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - SOINS À DOMICILE**

*LE COMITÉ SYNDICAL,*

*Vu l'instruction M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux.*

*Vu les délibérations du comité syndical 1-11 du 14 décembre 2022 et 1-23 du 28 juin 2023 adoptant respectivement les budgets primitif et supplémentaire 2023 ;*

*Considérant la nécessité d'ajuster les crédits pour poursuivre l'activité jusqu'à présent développée.*

*Après avis favorable de la commission administration générale, planification et finances du 11 octobre 2023,*

**DÉCIDE**

*D'autoriser les ouvertures de crédits décrites ci-dessous :*

**OUVERTURES DE CREDITS**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
<b><u>Groupe I</u></b>		
<u>Chapitre 017 Nature 731112</u> <i>Produits à la charge de l'usager</i>		+ 215 000.00 €
<u>Chapitre 011 Nature 61118</u> <i>Autres prestations à caractère médical</i>	+ 120 000.00 €	
<b><u>Groupe II</u></b>		
<u>Chapitre 012 Nature 64111</u> <i>Rémunération principale</i>	+ 31 000.00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 641183</u> <i>Prime grand âge personnel titulaire</i>	+ 30 000.00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 641583</u> <i>Prime grand âge personnel de remplacement</i>	+ 20 000.00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 64511</u> <i>Cotisations à l'U.R.S.S.A.F</i>	+ 11 000.00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 64515</u> <i>Cotisations à la C.N.R.A.C.L.</i>	+ 3 000.00 €	

**Bertrand DELORY :**

Il s'agit de la décision modificative n°1 du budget annexe du service d'aide à domicile. Il est nécessaire d'ouvrir 215 000 € de crédits en section de fonctionnement pour poursuivre l'activité jusqu'à présent développée.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

La délibération suivante, Bertrand.

**1-13 - EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD DEGEORGE**

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu les délibérations du comité syndical 1-11 du 14 décembre 2022 et 1-23 du 28 juin 2023 adoptant respectivement les budgets primitif et supplémentaire 2023 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits des sections d'investissement et de fonctionnement en fonction de l'EPRD validé par les autorités de tarification ;

Après avis favorable de la commission administration générale planification et finances du 11 octobre 2023,

DECIDE

D'autoriser les ouvertures de crédits décrites ci-dessous :

**OUVERTURES DE CREDITS**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**SECTION SOINS**

**Titre II : Acquisitions de l'actif immobilisé**

Nature 13118

Autres subventions d'équipement transférables

+37 186.00 €

Nature 2154

Matériel et outillage

+ 65 443.00 €

Nature 2188

Autres immobilisations corporelles

+ 5 160.00 €

**SECTION HEBERGEMENT**

Nature 2135

Installations générales, agencements, aménagements des constructions

+ 2 955.00 €

**Prélèvement sur fonds de roulement**

+ 36 372.00 €



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### SECTION SOINS

#### Groupe I

##### Chapitre 017 Nature 735111

Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale

+ 431 312.58 €

##### Chapitre 017 Nature 7351128

Autres financements complémentaires

+ 6 612.29 €

##### Chapitre 011 Nature 6066

Fournitures médicales

- 17 000.00 €

##### Chapitre 011 Nature 61111

Examens de biologie

- 1 000.00 €

##### Chapitre 011 Nature 61118

Autres prestations à caractère médical

+ 20 000.00 €

##### Chapitre 011 Nature 6288

Autres prestations

- 5 000.00 €

#### Groupe II

##### Chapitre 018 Nature 6419

Remboursement sur rémunération

+ 5 000.00 €

##### Chapitre 018 Nature 7548

Autres remboursements de frais

+ 2 097.13 €

##### Chapitre 012 Nature 6331

Versement mobilité

+ 755.00 €

##### Chapitre 012 Nature 6332

Allocation logement

+ 213.00 €

##### Chapitre 012 Nature 6338

Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations

+ 768.00 €

##### Chapitre 012 Nature 64111

Rémunération principale personnel titulaire

+ 27 652.00 €

##### Chapitre 012 Nature 641183

Prime grand age

+ 38 775.74 €

##### Chapitre 012 Nature 641188

Autres indemnités personnel titulaire

+ 5 380.00 €

##### Chapitre 012 Nature 641583

Prime grand age

+ 6 750.00 €

##### Chapitre 012 Nature 64515

Cotisations à la C.N.R.A.C.L.

+ 9 607.00 €

#### Groupe III

##### Chapitre 016 Nature 61551

Entretien et réparations matériel médical

- 1 500.00 €

##### Chapitre 016 Nature 61561

Maintenance informatique

- 1 500.00 €

##### Chapitre 016 Nature 61562

Maintenance matériel médical

+ 6 000.00 €

<u>Chapitre 016 Nature 6184</u>		
Concours divers (cotisations ...)	- 2 000.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 6512</u>		
Droits d'utilisation – informatique en nuage	+ 1 210.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 68112</u>		
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	- 347.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 6815</u>		
Dotations aux provisions d'exploitation	+ 13 654.00 €	
<b><u>SECTION HEBERGEMENT</u></b>		
<b><u>Groupe I</u></b>		
<u>Chapitre 017 Nature 7352281</u>		
Autres tarifs journaliers – Part afférente à l'hébergement		+ 35 329.00 €
<u>Chapitre 017 Nature 735311</u>		
Part afférente à l'hébergement – Tarifs journaliers relatifs au socle de prestations		+ 61 570.13 €
<u>Chapitre 011 Nature 60611</u>		
Eau et assainissement	- 2 000.00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 60612</u>		
Énergie, électricité	- 5 000.00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 60613</u>		
Produits d'entretien	+ 7 000.00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 60621</u>		
Combustibles et carburants	- 6 00.00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 606268</u>		
Autres fournitures hôtelières	+ 6 370.00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6063</u>		
Alimentation	+ 22 000.00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6068</u>		
Autres achats non stockés de matières et fournitures	- 3 000.00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6257</u>		
Réceptions	+ 2 000.00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6262</u>		
Frais de télécommunication	- 1 000.00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6282</u>		
Prestations d'alimentation à l'extérieur	- 1 000.00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6288</u>		
Autres	- 1 500.00 €	
<b><u>Groupe II</u></b>		
<u>Chapitre 018 Nature 6419</u>		
Remboursement sur rémunération		+ 3 000.00 €
<u>Chapitre 018 Nature 7085</u>		
Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers		- 2 000.00 €
<u>Chapitre 018 Nature 7087</u>		
Remboursement de frais par les budgets annexes		+ 700.00 €
<u>Chapitre 018 Nature 7088</u>		
Autres produits d'activités annexes		- 271 707.56 €

<u>Chapitre 012 Nature 6331</u>		
Versement mobilité	+ 47.00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 6332</u>		
Allocation logement	+13.00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 6338</u>		
Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	+ 47.00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 64111</u>		
Rémunération principale personnel titulaire	+ 1 320.26 €	
<u>Chapitre 012 Nature 641188</u>		
Autres indemnités personnel titulaire	+ 232.00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 64515</u>		
Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	+ 448.00 €	
<b><u>Groupe III</u></b>		
<u>Chapitre 019 Nature 773</u>		
Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		- 500.00 €
<u>Chapitre 019 Nature 778</u>		
Autres produits exceptionnels		+ 17.83 €
<u>Chapitre 016 Nature 61353</u>		
Locations matériel de transport	+ 2 000.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 61358</u>		
Autres locations mobilières	+ 4 474.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 61528</u>		
Entretien et réparations sur autres bâtiments publics	+ 3 000.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 61558</u>		
Entretien et réparations autres matériels et outillages	+ 2 000.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 61568</u>		
Maintenance autres	+ 1 000.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 6161</u>		
Multirisques	+ 6 089.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 6163</u>		
Assurance transport	+ 281.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 617</u>		
Etudes et recherches	- 52.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 623</u>		
Publicité, publications, relations publiques	- 2 000.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 63512</u>		
Taxes foncières	- 50.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 6588</u>		
Autres charges diverses de gestion courante	+ 0.83 €	
<u>Chapitre 016 Nature 6611</u>		
Intérêts des emprunts et dettes	+ 17 544.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 673</u>		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 47 929.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 68112</u>		
Immobilisations corporelles dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions	+ 2 411.63 €	
<u>Chapitre 016 Nature 6815</u>		
Dotations aux provisions d'exploitation	+ 12 604.00 €	

## SECTION DÉPENDANCE

### Groupe I

#### Chapitre 017 Nature 7352121

Hébergement permanent des résidents – part afférente à la dépendance

- 198 295.48 €

#### Chapitre 017 Nature 73532

Produits à la charge de l'utilisateur – part afférente à la dépendance

+ 246 577.54 €

#### Chapitre 011 Nature 606268

Autres fournitures hôtelières

+ 2 730.00 €

### Groupe II

#### Chapitre 018 Nature 6419

Remboursement sur rémunération

- 5 000.00 €

#### Chapitre 018 Nature 7085

Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers

- 1 050.00 €

#### Chapitre 018 Nature 7087

Remboursement de frais par les budgets annexes

+ 300.00 €

#### Chapitre 012 Nature 6331

Versement mobilité

+ 1 510.00 €

#### Chapitre 012 Nature 6332

Allocation logement

+ 420.00 €

#### Chapitre 012 Nature 6338

Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations

+ 1 506.00 €

#### Chapitre 012 Nature 64111

Rémunération principale personnel titulaire

+ 43 814.00 €

#### Chapitre 012 Nature 641188

Autres indemnités personnel titulaire

+ 6 721.00 €

#### Chapitre 012 Nature 64515

Cotisations à la C.N.R.A.C.L.

+ 16 021.00 €

### Groupe III

#### Chapitre 016 Nature 673

Titres annulés (sur exercices antérieurs)

+ 16 215.00 €

### **Bertrand DELORY :**

Il s'agit de la décision modificative n°1 du budget annexe de l'EHPAD Frédéric Degeorge. Les crédits 2023 sont revus à la hausse à hauteur de 313 963.46 € en section de fonctionnement et de 73 558 € en section d'investissement en fonction de l'état des prévisions de recettes et de dépenses validé par les autorités de tarification.

### **Pierre-Emmanuel GIBSON :**

L'ARS a revu ses tarifs. Vous le savez il y a actuellement un sujet sur les EHPAD publics, plus que médiatisé au niveau régional et national, et au vu du bon travail des agents et du taux de remplissage extrêmement important, puisqu'on est quasiment en permanence à 100 % de remplissage avec des listes d'attente sur les deux établissements, l'ARS nous a accordé des crédits supplémentaires

exceptionnels pour qu'on puisse faire face et rémunérer nos agents du service public. C'est la récompense finalement de notre bon taux de remplissage. Si nos établissements sont pleins, ça veut dire qu'on fait du bon travail et que les familles nous font confiance pour nous confier leurs aînés dépendants.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

La délibération 1-14, toujours Bertrand.

**1-14 - EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD MARIE CURIE**

*LE COMITE SYNDICAL,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux ;*

*Vu les délibérations du comité syndical 1-11 du 14 décembre 2022 et 1-23 du 28 juin 2023 adoptant respectivement les budgets primitif et supplémentaire 2023 ;*

*Considérant la nécessité d'ajuster les crédits des sections d'investissement et de fonctionnement en fonction de l'EPRD validé par les autorités de tarification ;*

*Après avis favorable de la commission administration générale planification et finances du 11 octobre 2023,*

**DECIDE**

*D'autoriser les ouvertures de crédits décrites ci-dessous :*

**OUVERTURES DE CREDITS**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**SECTION SOINS**

**Titre II : Acquisitions de l'actif immobilisé**

Nature 13118

*Autres subventions d'équipement transférables*

**Dépenses**

**Recettes**

+ 14 580.00 €

<u>Nature 2154</u> Matériel et outillage	+ 13 020.00 €	
<u>Nature 2188</u> Autres immobilisations corporelles	+ 5 160.00 €	
<b><u>SECTION HEBERGEMENT</u></b>		
<u>Nature 2135</u> Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+ 9 641.00 €	
<b><u>Prélèvement sur fonds de roulement</u></b>		+ 13 241.00 €

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **SECTION SOINS**

##### **Groupe I**

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
<u>Chapitre 017 Nature 735111</u> Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale		+ 89 745.19 €
<u>Chapitre 017 Nature 7351128</u> Autres financements complémentaires		- 6 222.46 €
<u>Chapitre 011 Nature 61111</u> Examens de biologie	- 6 000.00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 61118</u> Autres prestations à caractère médical	+ 12 000.00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6251</u> Voyages et déplacements	+ 250.00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6288</u> Autres prestations	- 6 000.00 €	

##### **Groupe II**

<u>Chapitre 012 Nature 6331</u> Versement mobilité	+ 3 536 .00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 6332</u> Allocation logement	+ 981 .00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 6338</u> Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	+ 3 594 .00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 64111</u> Rémunération principale personnel titulaire	+105 698.83 €	
<u>Chapitre 012 Nature 641183</u> Prime grand age	+19 021.34 €	
<u>Chapitre 012 Nature 641188</u>		

<i>Autres indemnités personnel titulaire</i>	+ 21 264 .00 €
<i>Chapitre 012 Nature 641583</i>	
<i>Prime grand age</i>	+ 20 000.00 €
<i>Chapitre 012 Nature 64515</i>	
<i>Cotisations à la C.N.R.A.C.L.</i>	+ 34 750 .00 €

### **Groupe III**

<i>Chapitre 016 Nature 61357</i>	
<i>Locations matériel médical</i>	- 1 000.00 €
<i>Chapitre 016 Nature 61561</i>	
<i>Maintenance informatique</i>	+ 100.00 €
<i>Chapitre 016 Nature 6184</i>	
<i>Concours divers (cotisations ...)</i>	- 500.00 €
<i>Chapitre 016 Nature 6512</i>	
<i>Droits d'utilisation – informatique en nuage</i>	+ 1 879.00 €
<i>Chapitre 016 Nature 68112</i>	
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles</i>	- 247.00 €
<i>Chapitre 016 Nature 6815</i>	
<i>Dotations aux provisions d'exploitation</i>	+ 3 253.00 €

## **SECTION HEBERGEMENT**

### **Groupe I**

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
<i>Chapitre 017 Nature 7352281</i>		
<i>Autres tarifs journaliers – Part afférente à l'hébergement</i>		- 10 573.00 €
<i>Chapitre 017 Nature 735311</i>		
<i>Part afférente à l'hébergement – Tarifs journaliers relatifs au socle de prestations</i>		+ 39 131.30 €
<i>Chapitre 011 Nature 60612</i>		
<i>Énergie, électricité</i>	+ 600.00 €	
<i>Chapitre 011 Nature 60613</i>		
<i>Produits d'entretien</i>	+ 800.00 €	
<i>Chapitre 011 Nature 60621</i>		
<i>Combustibles et carburants</i>	+ 200.00 €	
<i>Chapitre 011 Nature 60622</i>		
<i>Produits d'entretien</i>	- 2 505.00 €	
<i>Chapitre 011 Nature 606261</i>		
<i>Protections, produits absorbants</i>	+ 8 400.00 €	
<i>Chapitre 011 Nature 606268</i>		
<i>Autres fournitures hôtelières</i>	- 5 250.00 €	
<i>Chapitre 011 Nature 6063</i>		
<i>Alimentation</i>	+ 14 000.00 €	
<i>Chapitre 011 Nature 6068</i>		
<i>Autres achats non stockés de matières et fournitures</i>	- 1 000.00 €	

<u>Chapitre 011 Nature 6257</u>		
Réceptions	+ 1 300.00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6288</u>		
Autres	- 2 000.00 €	
<b><u>Groupe II</u></b>		
<u>Chapitre 018 Nature 6419</u>		
Remboursement sur rémunération		+14 000.00 €
<u>Chapitre 018 Nature 7085</u>		
Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers		- 600.00 €
<u>Chapitre 018 Nature 7088</u>		
Autres produits d'activités annexes		- 75 581.66 €
<u>Chapitre 012 Nature 6331</u>		
Versement mobilité	- 4 238 .00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 6332</u>		
Allocation logement	- 1 178.00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 6338</u>		
Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 4 256 .00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 64111</u>		
Rémunération principale personnel titulaire	- 91 054 .92 €	
<u>Chapitre 012 Nature 641188</u>		
Autres indemnités personnel titulaire	- 18 126.00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 64515</u>		
Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	- 31 945 .00 €	
<b><u>Groupe III</u></b>		
<u>Chapitre 016 Nature 61358</u>		
Autres locations mobilières	- 1 300.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 61568</u>		
Maintenance autres	+ 17 000.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 6161</u>		
Multirisques	+ 3 557.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 6163</u>		
Assurance transport	- 148.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 617</u>		
Etudes et recherches	- 708.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 623</u>		
Publicité, publications, relations publiques	- 1 000.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 673</u>		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- 10 573.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 68112</u>		
Immobilisations corporelles dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions	+1 022.00 €	
<u>Chapitre 016 Nature 6815</u>		



<i>Dotations aux provisions d'exploitation</i>	+ 339.00 €	
<b><u>SECTION DÉPENDANCE</u></b>		
<b><u>Groupe I</u></b>		
<u>Chapitre 017 Nature 7352121</u> <i>Hébergement permanent des résidents – part afférente à la dépendance</i>		- 85 988.44 €
<u>Chapitre 017 Nature 7352282</u> <i>Autres tarifs journaliers – part afférente à la dépendance</i>		+ 7 000.00 €
<u>Chapitre 017 Nature 73532</u> <i>Produits à la charge de l'utilisateur – part afférente à la dépendance</i>		+ 97 768.84 €
<u>Chapitre 011 Nature 60622</u> <i>Produits d'entretien</i>	- 1 073.57 €	
<u>Chapitre 011 Nature 606268</u> <i>Autres fournitures hôtelières</i>	+ 1 350.00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6251</u> <i>Voyages et déplacements</i>	+ 103.00 €	
<b><u>Groupe II</u></b>		
<u>Chapitre 018 Nature 7085</u> <i>Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers</i>		- 400.00 €
<u>Chapitre 012 Nature 6331</u> <i>Versement mobilité</i>	- 514.00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 6332</u> <i>Allocation logement</i>	- 143.00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 6338</u> <i>Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations</i>	- 511.00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 64111</u> <i>Rémunération principale personnel titulaire</i>	- 10 024.91 €	
<u>Chapitre 012 Nature 641188</u> <i>Autres indemnités personnel titulaire</i>	- 1 272.00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 64515</u> <i>Cotisations à la C.N.R.A.C.L.</i>	- 3 651.00 €	
<b><u>Groupe III</u></b>		
<u>Chapitre 016 Nature 673</u> <i>Titres annulés (sur exercices antérieurs)</i>	- 500.00 €	

**Bertrand DELORY :**

Pour cette dernière délibération qui concerne le budget de l'EHPAD Marie Curie, les crédits 2023 sont également revus à la hausse à hauteur de 68 279.77 € en section de fonctionnement et de 27 821 € en section d'investissement.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Bertrand.

Même sujet, l'ARS nous a également accompagné pour l'EHPAD Marie Curie de Beuvry.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

Il nous reste à approuver les comptes-rendus des délibérations prises par le Bureau Syndical et des décisions prises par le Président.

Sur le compte-rendu des délibérations prises par le Bureau Syndical est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Aucune, il est approuvé.

Sur le compte-rendu des décisions prises par le Président est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Non plus. Il est approuvé.

Il me reste à clore ce comité syndical. Je remercie à nouveau Sophie DUBY qui nous accueille, et qui nous offre en plus le verre de l'amitié. Je remercie tous les délégués toujours très présents et nombreux. Merci aux vice-présidents, à toute l'équipe et merci aux agents du SIVOM pour le travail qu'ils font au quotidien.

Merci à tous et bonne soirée.

Le Président



**M. Pierre-Emmanuel GIBSON**

La secrétaire de séance

**Mme Corinne LAVERSin**